

«La formule gagnante: photovoltaïque, pompe à chaleur et voiture électrique»

Pour rentabiliser un maximum la pose de panneaux solaires, il faut adopter une approche globale de sa consommation énergétique, estime Blaise Rossellat, fondateur et CEO de Starlac Energy SA.

PIERRE CORMON

Lorsqu'il se met à parler d'énergie et de finances, Blaise Rossellat est intarissable. Le fondateur de l'entreprise Starlac Energy SA expose des concepts, donne des exemples, calcule à haute voix, digresse sur le rôle des autorités, qui doivent encourager la transition énergétique, mais qui ont en même temps beaucoup à y perdre, puisque les énergies traditionnelles sont lourdement taxées. Quand il ne prépare pas un concept énergétique pour un client, il discute avec l'administration pour la convaincre d'accorder les mêmes avantages fiscaux aux bâtiments à énergie positive qu'aux bâtiments répondant à des standards de haute performance énergétique.

Son parcours est pour le moins atypique: il a étudié trois ans à l'École d'ingénieurs, effectué un apprentissage de polygraphe, suivi une formation en comptabi-

lité, fondé sa première entreprise à 19 ans. Il s'est formé dans le domaine de l'énergie, par passion, en se documentant et en retapant une maison de cent vingt mètres carrés qu'il avait acquise au Grand-Saconnex, «un vrai gouffre énergétique», puis une deuxième maison. Il en a tiré un credo, qu'il étaye avec force calculs énergétiques et financiers: il faut adopter une approche globale de l'énergie, et pas seulement penser chauffage ou production électrique. Cela permet de dégager des rendements financiers et énergétiques nettement plus intéressants. Concrètement, si l'on veut installer des panneaux photovoltaïques sur son toit, il faut en profiter pour remplacer l'installation de chauffage par des pompes à chaleur et passer à la mobilité électrique, en alimentant les pompes et les véhicules par l'électricité que l'on produit. Pourquoi? Parce c'est extrêmement avantageux. Les énergies fossiles et l'électricité du réseau

sont en effet lourdement taxées, alors que l'électricité auto-produite a un coût de revient plus bas. De plus, les pompes à chaleur et les moteurs électriques consomment nettement moins d'énergie que les chauffages et les moteurs thermiques, affirme-t-il.

L'investissement de départ exigé par cette approche est certes plus élevé que celui nécessaire à l'installation d'un chauffage à gaz, mais entreprendre une rénovation énergétique permet de bénéficier de toutes sortes d'aides et de déductions fiscales, ce qui diminue sensiblement la facture. Par la suite, les économies réalisées permettent d'amortir l'investissement en quelques années. Une fois ce cap passé, on n'a plus de frais de chauffage, d'essence ou d'électricité, s'enthousiasme Blaise Rossellat. «Comparez les rendements que cela procure avec ceux des placements financiers et vous vous aperce-

rez qu'il n'y a pas de meilleur investissement.» Seul problème: les banques ne sont pas toujours très enclines à accorder des prêts pour ce genre de travaux – encore que certaines octroient des rabais hypothécaires aux propriétaires ayant réalisé une rénovation énergétique.

DEUX EXEMPLES

Starlac Energy SA est intervenu sur une dizaine de bâtiments, de la maison individuelle à l'immeuble de cent quatre-vingts logements. L'entreprise a par exemple élaboré le concept de rénovation énergétique d'une maison de deux logements à Genthod (GE), dont l'installation de chauffage devait être renouvelée. Si le propriétaire avait opté pour une installation à gaz, l'investissement brut de départ aurait été beaucoup moins élevé: vingt-cinq mille francs contre quatre-vingt-cinq mille francs pour la solution pompe à chaleur/photovoltaïque (PAC/PV),

affirme Blaise Rossellat. Avec les rabais d'impôts (qui sont accordés pour les deux solutions) ainsi que les autres aides allouées aux installations PAC/PV, l'investissement net n'est plus que de quelques quinze mille francs pour le gaz et quarante-six mille cinq cents francs pour le PAC/PV. C'est à l'usage que la deuxième solution se révélera avantageuse: la maison produit 50% de sa consommation d'énergie, ce qui devrait permettre d'amortir l'investissement en 13,7 ans, selon les calculs de Blaise Rossellat. Après, le propriétaire n'aura plus rien à déboursier, alors qu'un chauffage au gaz génère des coûts tout au long de sa durée de vie.

Starlac Energy SA est également en train de réaliser le concept énergétique d'un immeuble de cent quatre-vingts logements, brûlant trois cent mille litres de mazout par an. Il conseille de supprimer le chauffage à mazout et de le remplacer par

des panneaux photovoltaïques et des pompes à chaleur. Le toit de deux mille mètres carrés serait végétalisé par une entreprise partenaire, ce qui améliorerait l'isolation, et les panneaux solaires installés juste au-dessus, sur une pergola. Quant aux pompes à chaleur, elles extraîraient de la chaleur de l'air évacué du bâtiment, d'une température constante de 20°C. Des bornes de recharge pourraient être installées dans les parkings pour encourager les habitants à passer à la mobilité électrique. Tous ces travaux ne suffiront pas à rendre l'immeuble auto-suffisant, notamment parce qu'il n'est pas isolé de manière optimale. Il faudra encore acheter 26% du courant à SIG, tous types de consommation confondus (ménage, pompes à chaleur, parties communes, mobilité électrique). «Je pense que les travaux pourront être amortis en trois ou quatre ans», suppute Blaise Rossellat. ■